

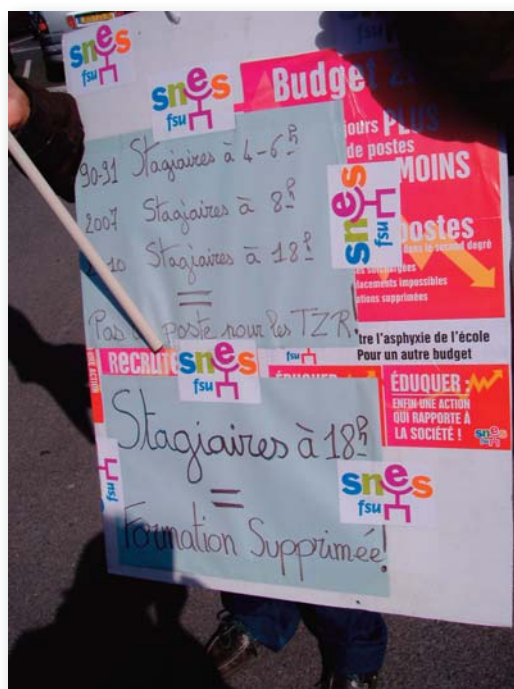
# Spécial stagiaires



- **Comment réussir votre année ?**
- **Comment réussir votre rentrée ?**
- **Quel dispositif pour l'année de stage ?**
- **Quels sont vos droits ?**
- **En quoi le SNES peut-il vous être utile ?**



Pique-nique d'accueil des stagiaires par le SNES à Cesson le 31 Août 2010.



Rassemblement pour protester contre l'affectation à temps plein en mai 2010.

Ce dossier a été réalisé par le secrétariat académique du SNES :  
Brigitte Brun, Christelle Carnet, Thérèse Jamet-Madec, Frédérique Lalys,  
Gwenaël Le Paih, Matthieu Mahéo, Vincent Plé, Jean-Marc Cléry.

# Pour une entrée dans le métier qui permette la réussite

Cher(e) collègue,

Félicitations pour votre réussite au concours et bienvenue dans notre académie.

Pour la deuxième rentrée consécutive, nous accueillons nos collègues stagiaires dans des conditions très dégradées par rapport à ce qui existait précédemment. Bien sûr, c'est dans un tout autre contexte que nous aurions aimé vous accueillir en cette rentrée 2011 et à défaut de conditions acceptables d'entrée dans le métier pour l'immédiat, nous vous proposons d'agir avec nous pour changer la donne.

## Le dispositif prévu pour cette rentrée

Après une demi journée de présence devant le Recteur le 31 août, le 1er septembre, vous bénéficierez d'une journée de formation disciplinaire par les IPR (inspecteurs pédagogiques régionaux) au niveau des bassins (découpage géographique de l'académie).

Le 2 septembre, vous ferez la prérentrée dans votre établissement d'affectation avec tous vos collègues.

Du 5 au 17 septembre, vous prendrez en charge la moitié de vos classes, l'autre moitié étant confiée à un TZR (collègue titulaire d'une zone de remplacement dont la mission est de remplacer les collègues absents dans les établissements) ou un contractuel. Tout en étant à mi-temps, vous êtes censés voir toutes vos classes ! Le Rectorat ne donne aucune autre consigne pour organiser ces 15 premiers jours. Du 19 septembre au 1er octobre, vous serez en formation à temps complet tandis que le TZR (ou contractuel) prendra en charge toutes vos classes. Enfin, à partir du 3 octobre et jusqu'à la fin de l'année, vous assumerez la responsabilité de l'ensemble de vos classes soit 18 heures si vous êtes certifié(e) ou PLP, 15 heures si vous êtes agrégé(e), 30 heures si vous êtes documentalistes et 35 heures si vous êtes CPE (le TZR commencera alors ses remplacements dans sa zone). Les périodes de formation ayant lieu dès lors en plus du service qui sera réparti sur trois jours et demi.

En effet, 10 jeudis dans l'année, vous partirez en formation sur l'un des sites IUFM de l'académie (Brest, Vannes, Saint-Brieuc ou Rennes).

Le Rectorat organisera en plus deux séminaires de deux ou trois jours à la fin de l'année.

Le dispositif a un peu évolué depuis l'an dernier mais pas sur l'essentiel et l'écart avec ce qui existait encore il y a deux ans reste grand : une année de formation professionnelle en IUFM avec 8 heures de service devant élèves et un tutorat dans l'établissement. Avec la réforme de la formation, le Recteur a décidé de vous affecter à temps complet avec période de formation en dehors du service. La formation disciplinaire est réduite à la portion congrue, pilotée en partie par des réformes rejetées par la profession (socle commun et livret de compétences en collège, accompagnement personnalisé en lycée). Le reste de la formation se résume au compagnonnage dans l'établissement.

## Pour une entrée dans le métier qui permette la réussite !

C'est la question de la charge de travail des stagiaires qui est posée avec le dispositif prévu ! Soumis à une telle pression, il est difficile d'assumer préparation de cours, évaluations, gestion de classes, présence aux réunions institutionnelles, recul et réflexion sur sa pratique, intégration sereine dans un milieu professionnel. C'est la question aussi de la formation : il ne s'agit plus de former des enseignants concepteurs de leurs pratiques mais plutôt applicateurs de directives ministérielles et qui apprennent le métier par imitation de leurs pairs.

**Le SNES n'accepte pas ce projet gouvernemental : il bataille depuis un an et demi pour faire voler en éclat le nouveau cadre imposé aux collègues stagiaires. Il a impliqué la profession dans cette bataille et a obtenu quelques reculs du Rectorat. Mais nous sommes loin du compte et le SNES continue de revendiquer un service réduit pour les stagiaires (un tiers du service en responsabilité devant élèves) et une formation digne de ce nom (deux tiers du service en formation). Nous reprenons dès la prérentrée le chemin de l'action.**

L'objectif de cette publication est de vous aider dans vos démarches de début d'année mais aussi de vous présenter l'état actuel de la réforme de la formation des maîtres dans notre académie ; surtout de vous inviter à nous rejoindre dans l'action pour gagner enfin une entrée dans le métier qui vous permette de réussir.



Du 13 au 20 octobre 2011, vous participez aux  
Elections Professionnelles : ne laissez pas passer  
cette unique occasion de vous exprimer, votez pour les listes FSU !

## **Pour une autre entrée dans le métier : la profession doit continuer de se rassembler !**

A la rentrée 2011, les stagiaires seront pour la deuxième année, affectés à temps plein, malgré le constat accablant réalisé dans les académies par le SNES : stress, fatigue permanente, absence de temps libre, difficultés de gestion de classe et difficultés pour prendre du recul par rapport aux cours dispensés... Heureusement, pour la plupart des stagiaires, le traitement infligé ne leur a pas fait perdre le goût pour un métier qu'ils espèrent explorer dans de meilleures conditions cette première année comme titulaire !

Est-ce pour cette raison que le Ministre persiste et signe. Il semble à des années-lumière de la réalité vécue par les stagiaires et tous les collègues qui les ont côtoyés et soutenus l'année passée.

Le plus édifiant, c'est de comparer ce que dit le Ministre aujourd'hui de son dispositif de formation avec ce qu'il disait à la veille de la rentrée dernière... et se rendre compte qu'à quelques détails près, c'est mot pour mot la même chose.

On ne saurait trouver meilleure confirmation de ce qu'écrivait J.M. Jolion, président du « Comité de suivi Master », dans son rapport en mars 2011 : les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur « n'ont aucunement mis en place les outils de supervision qui permettraient aujourd'hui une vraie connaissance de la réalité du terrain ».

Rien ne peut perturber la marche circulaire d'un discours dans lequel reviennent, depuis des mois, les mêmes banalités « la pédagogie, plus qu'une science, est un art dont la maîtrise se construit par l'expérience personnelle » et les mêmes vaines annonces.

Mais ne faut-il pas confirmer les 17 000 suppressions de postes ?

Le nouveau recteur de Rennes a décidé, comme son prédécesseur, de s'inscrire pleinement dans le dispositif gouvernemental en affectant les nouveaux enseignants à temps plein et en plaçant les formations en dehors du temps de service. La décharge à hauteur de la moitié des classes obtenue (par les luttes des collègues) l'an dernier jusqu'aux vacances de la Toussaint, est maintenue les 15 premiers jours de classe, puis étendue à la totalité du service les 15 jours qui suivent pour être supprimée à partir du 3 octobre. Or le fait que les lauréats des concours de cette année aient bénéficié de stages en M2 ne change pas fondamentalement la donne : enseigner ça s'apprend et ça demande du temps. Affecter ainsi les jeunes collègues, c'est attaquer le cœur de nos métiers, le dénaturer. Aussi nous continuons de revendiquer une décharge à l'année pour les stagiaires.

**Ceci dit, les autorités académiques, prenant enfin partiellement en compte ce que nous leur disons depuis des mois ainsi que le bilan réalisé auprès des stagiaires de l'an dernier, ont décidé de revoir le contenu et le calendrier de la formation pour mieux répondre aux attentes des stagiaires : la formation intervient plus tôt dans l'année et elle sera d'emblée centrée sur la didactique de la discipline et l'aide à la gestion de classes.**

Cependant, on est encore loin du compte. Nous appelons les collègues à se mobiliser dans les établissements autour des stagiaires et **nous faisons de cette question un des axes revendicatifs forts de la grève du 27 septembre.**

### **Le refus d'être tuteur : un moyen pour obtenir de meilleures conditions de travail pour les stagiaires**


Tant que les conditions de cette année de stage n'auront pas été améliorées, nous appelons les collègues à continuer de refuser la charge de tuteur. C'est le refus collectif d'assurer cette mission qui contraindra, comme l'an passé, le Rectorat à revoir son dispositif. Comme cette année, les collègues aideront au mieux et accompagneront les stagiaires sans cautionner une réforme inacceptable. L'ancien Recteur lui-même, tout en déplorant le refus des tuteurs, avait reconnu que les jeunes collègues avaient été bien accueillis et pris en charge par les équipes.

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré  
24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00  
Fax : 02 99.36.93.64 ou : s3ren@snes.edu - [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)  
Directrice de la publication : Christelle Carnet  
Réalisation / PAO : Fanny Genest - Impression : GPO Thorigné  
Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable  
CPPAP : 1110 S 05594

**Cette publication est financée  
par les adhérents du SNES.**

**Les cotisations sont notre seule  
source de financement.**

## Pour vous repérer au fil de l'année

1 <sup>er</sup> trimestre		2 <sup>ème</sup> trimestre	
Tâches pédagogiques	Démarches administratives	Tâches pédagogiques	Démarches administratives
<p>Réunions parents/profs : présentation de l'année, des équipes</p> <p>Conseils de classe de mi-trimestre</p> <p>Remplir les bulletins</p> <p>Conseils de classe</p> <p>Réunions parents/profs à l'issue des conseils de classe</p>	<p><u>Pré-rentree</u> :</p> <p>Signer le PV d'installation Dossier de reclassement pour les anciens non-titulaires (contractuels, vacataires, lecteurs, ASEN...)</p>  <p><b>Octobre :</b> <b>Du 13 au 20 octobre :</b> <b>Elections Professionnelles. Votez FSU !</b></p> <p><u>Novembre</u> :</p> <p>demande mutations inter-académique, le SNES organise des réunions d'info</p>	<p>Bulletins trimestriels Conseils de classes</p> <p>Au lycée, remplir les dossiers post-bac (APB)</p>	<p>Notation administrative</p> <p>Déclaration d'impôts</p> <p><u>Début mars</u> Résultats de l'inter : vous êtes affecté(e) dans une académie</p> <p><u>Mi-mars</u> : voeux de l'intra académique</p>
<p><b>Sur la base du volontariat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement éducatif en collège (clubs, ateliers...)</li> <li>- Prof principal</li> <li>- Voyages, sorties scolaires</li> <li>- Participation au Conseil d'Administration</li> </ul>		<p><b>Ce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Heures supplémentaires</li> <li>- Etre professeur principal</li> <li>- Etre présent à l'ensemble des conseils (d'orientation) n'est pas l'option</li> <li>- Membre du Conseil Pédagogique</li> <li>- Remplacements à l'inter</li> </ul>	

## Pour ne pas subir : connaître vos droits

### Vos droits syndicaux

Les stagiaires ont les mêmes droits syndicaux que les titulaires :

- **le droit de grève**
- les droits à autorisation d'absence et à congés pour **formation syndicale** (c'est à dire pour participer à un stage organisé par un syndicat représentatif, dans la limite de 12 jours ouvrables par an, en conservant rémunération et sans être contraints de récupérer les cours manqués).
- Ils peuvent participer aux heures mensuelles d'**information syndicale** organisées dans leur établissement. Ils sont électeurs et éligibles au conseil d'administration de leur établissement.

### Heures Supplémentaires (HSA - HSE)

Une seule HSA (Heure Supplémentaire Année) peut être imposée en plus du service. Dans notre académie, le Recteur s'est engagé à ne pas imposer d'HSA aux stagiaires.

Attention, le calcul du service se fait en tenant compte de toutes les décharges. Par exemple, certaines responsabilités (labo de LV, de Techno, de SVT...) ouvrent droit à une heure de décharge. Au lycée, une heure de 1<sup>ère</sup> chaire est attribuée aux enseignants qui interviennent 6 heures ou plus dans des classes de Première et/ou de Terminale (le calcul ne prend en compte les classes parallèles qu'une fois).

Toutes les autres heures supplémentaires dites effectives (HSE) plus mal rémunérées, ne peuvent être attribuées qu'avec l'accord des enseignants concernés.

Fin juin, début juillet, début d'IPR (Inspecteur Principal de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur) sur la base d'un entretien individuel et celui de l'entretien collectif. La décision finale est prise par le directeur de l'établissement. En cas de difficulté, contactez votre directeur de l'établissement.

# de l'année scolaire

## 3<sup>ème</sup> trimestre

Tâches pédagogiques	Démarches administratives
Bulletins	Titularisation de l'année de stage
Conseils de classe	Conseil d'enseignement
Livrets scolaires pour les élèves de 2 <sup>nde</sup> (français) 1 <sup>ère</sup> (toutes disciplines) idem pour les élèves de Terminale	Surveillance des examens

### que vous pouvez refuser :

es (au delà d'une heure)  
oal  
ble des conseils de classe (l'ISOE, indemnité de suivi  
iée au nombre de conseils de classes  
pédagogique  
erne

## droits

### Notation administrative

Si votre note vous semble décevante, ne signez pas immédiatement l'avis de notation, commencez par rencontrer le Chef d'établissement et par lui demander des éclaircissements. N'hésitez pas à solliciter l'aide du responsable SNES qui vous accompagnera dans vos démarches.

### La titularisation

juillet, la titularisation est prononcée par un jury composé (Cours Pédagogiques Régionaux) et d'un chef d'établissement (3 rapports, celui du tuteur, celui du chef d'établissement et l'IPR. Les stagiaires en difficulté dont l'avis global n'est pas satisfaisant sont reçus en entretien par les membres du jury avant la fin de ce dernier.  
Si la titularisation est négative, la titularisation est prononcée par la section académique du SNES.

## Pour contacter le SNES

### SNES Bretagne :

Contact : Frédérique Lalys  
24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES  
Tél : 02.99.84.37.00  
Fax : 02.99.36.93.64  
Mail : [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)  
Site Internet : [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)

### SNES 22 :

Contact : Brigitte Jacob  
18 rue de Brest - 22000 Saint Briec  
Tél : 02.96.33.75.47 - Port.: 06.70.92.10.19  
Fax : 02.96.33.75.47  
Mail : [snes22@wanadoo.fr](mailto:snes22@wanadoo.fr)

### SNES 29 - BREST :

Contact : Armelle Pucel  
Maison du Peuple - 2, Place Edouard Mazé -  
29283 BREST Cedex  
Tél : 02.98.43.33.51 - Port.: 06.07.34.19.33  
Fax : 02.98.43.19.95  
Mail : [snes.fsu.29@wanadoo.fr](mailto:snes.fsu.29@wanadoo.fr)

### SNES 29 - QUIMPER :

Contact : Jean-Marc Clery  
113, Route Pont L'Abbé - 29000 QUIMPER  
Tél : 02.98.55.77.72 - Port.: 06.07.34.19.33  
Fax : 02.98.55.55.14  
Mail : [snes.finistere@wanadoo.fr](mailto:snes.finistere@wanadoo.fr)

### SNES 35 :

Contact : Michel Payen  
14 rue Papu - 35000 RENNES  
Tél : 02.99.63.62.32  
Mail : [snes.35@wanadoo.fr](mailto:snes.35@wanadoo.fr)

### SNES 56 - LORIENT :

Contact : Philippe Léaustic  
Cité Allende - Porte D 2<sup>ème</sup> étage  
12, rue Colbert - 56100 LORIENT  
Tél : 02.97.64.42.97 - Fax : 02.97.64.71.81  
Mail : [snes.morbihan@neuf.fr](mailto:snes.morbihan@neuf.fr)

### SNES 56 - VANNES :

Contact : Bruno Demy  
39 ter rue Albert 1<sup>er</sup> - 56000 VANNES  
Tél : 02.90.99.24.30  
Mail : [snes.gwened@neuf.fr](mailto:snes.gwened@neuf.fr)

## Pour bien démarrer : quelques conseils ...

### Le jour de la prérentrée

✓ Le premier contact avec les collègues et vraisemblablement avec votre établissement d'affectation. **Le matin, réunion plénière** menée par le chef d'établissement, présentation des nouveaux (oui, oui, il faudra se lever et saluer la salle). A l'issue de cette réunion, l'administration vous remet **votre emploi du temps**. En cas d'aberration (heure isolée, trous trop nombreux), demandez la recherche de solutions à partir de l'emploi du temps des élèves et des collègues. Faites-vous accompagner par un collègue, si possible le représentant du SNES dans l'établissement. Huit à quinze jours sont souvent nécessaires avant que l'emploi du temps prenne sa forme définitive. Il ne devra pas contenir de cours le jeudi, jour consacré à la formation (10 jeudis dans l'année).

✓ **L'après-midi, conseil d'enseignement** (réunion des professeurs d'une même discipline). Nouez des liens avec votre conseiller pédagogique, le coordonnateur de la discipline et plus largement avec les collègues avec lesquels le contact passe bien, ils seront des guides précieux pour toutes les questions que vous vous posez. Visitez avec eux les salles que vous occuperez avec les élèves et toutes les salles qui contiennent du matériel nécessaire à votre enseignement. Récupérez les clefs pour y accéder : à la loge ou à l'intendance. Profitez-en pour récupérer à l'intendance d'autres choses utiles comme la carte de cantine et éventuellement le badge pour le parking.

✓ Prenez connaissance aussi des **manuels utilisés** : empruntez-en à vos collègues qui auraient éventuellement des doubles ou au CDI. Vous pouvez aussi commander des spécimens aux maisons d'éditions à

Pour plus d'information, consultez *Le guide du jeune prof* et le *mémo Stagiaires* sur le site du SNES : [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

condition de joindre une attestation de l'établissement prouvant qu'il s'agit bien des manuels utilisés par vos classes. Certaines maisons d'édition mettent aussi sur Internet des extraits de manuels et de guides du professeur.

✓ Il faut également vous renseigner pour voir comment fonctionne le **système de reprographie**. Faut-il se procurer un code pour faire soi-même ses photocopies ? Y-a-t-il un agent chargé d'effectuer cette tâche auquel cas, il faut lui transmettre son original quelques temps avant de pouvoir en disposer avec une classe. Demandez aussi vos codes réseaux (pour accéder au réseau informatique) et les clefs des salles.

✓ Vous devez aussi prendre connaissance du **règlement intérieur** (en principe, il est remis aux enseignants ce jour de prérentrée, au moins aux nouveaux) : il contient notamment les règles et les sanctions communes.

✓ Rendez-vous également à la **vie scolaire** pour rencontrer le ou les CPE (Conseiller Principal d'Education). Il vous renseignera sur le contrôle des absences dans l'établissement. Le travail en commun avec lui peut constituer une aide précieuse : échange d'informations, analyse des difficultés de certains élèves.

✓ Vous devez impérativement signer votre **procès-verbal d'installation** pour ouvrir le droit au paiement du salaire. La signature doit être datée du 1<sup>er</sup> septembre. En attendant que toutes les formalités soient remplies et que l'informatisation des données de base du salaire soit réalisée, les stagiaires ont droit à une avance sur salaire, pour septembre (environ 80 %), le salaire étant régularisé fin octobre.

### Le premier jour de cours

Se présenter.

**Connaître au plus vite les élèves** : dans certains établissements, les élèves remplissent une fiche avec le professeur principal qui la donne ensuite à chaque élève de l'équipe. Certains collègues préfèrent demander leur propre fiche. Parfois des trombinoscopes sont fournis. Le plus simple pour gagner du temps, est peut-être, de faire un plan de classe et de demander aux élèves de conserver les mêmes places jusqu'à ce que vous les ayez repérés. Autre solution : vous pouvez préparer des cavaliers. Vérifiez que les élèves et vous-même avez bien le même emploi du temps avec les mêmes salles ! Vérifiez aussi manuel et matériel. Fixez quelques repères quant aux rythmes des devoirs, les types d'évaluation, les objectifs. Éventuellement expliquez certaines règles spécifiques à la discipline.

**Posez des repères clairs et non négociables peut aider à instaurer une ambiance sereine de travail : par exemple sur le matériel exigé en classe, la prise de parole, le travail à la maison, la présentation des copies, la « triche » aux devoirs, le comportement en classe. On n'est pas obligé d'avoir fixé une sanction précise pour chaque « faute » de l'élève, tout d'abord parce que vous oublierez des situations dans votre liste et ensuite parce qu'il ne faut pas vous désavouer (toute règle énoncée doit être appliquée) mais peut-être connaître sa propre échelle de sanctions. Il faut faire connaître ses règles aux élèves et donc y avoir réfléchi avant d'entrer en classe et trouver la posture qui vous correspond. Dans 90 % des cas, il suffit de ne pas forcer le trait (dans un sens ou dans l'autre) pour que cela fonctionne.**

### Dès les premiers jours

**Remplir le cahier de texte** de chaque classe. C'est une obligation de service. La progression pédagogique doit y

figurer ainsi que le travail donné aux élèves. Le cahier de texte électronique est désormais réglementaire.

## Pour vous former et vous informer : les stages académiques du SNES



La réflexion sur les contenus et les pratiques fait partie du quotidien de l'enseignant. Comment mettre les élèves au travail ? Qu'est-il important qu'ils apprennent ? Que l'on soit en début de carrière ou déjà plus expérimenté, les questions sont toujours nombreuses.

C'est pourquoi le SNES organise des stages thématiques ouverts à tous. Il ne s'agit pas de se substituer aux formations proposées par l'Éducation nationale mais d'offrir un regard complémentaire, un espace de débat où la parole est libre car en dehors de toute perspective hiérarchique.

Les stages du SNES permettent non seulement d'informer les collègues, sur les évolutions du système éducatif, d'échanger sur la mise en œuvre des réformes, mais aussi de réfléchir collectivement sur la pédagogie et la didactique de nos disciplines. Les intervenants sont généralement des militants, des chercheurs, des universitaires, des sociologues...

Depuis plus de dix ans le secrétariat académique organise des stages dans le cadre de l'Observatoire des Programmes et des contenus. Pourquoi ?

✓ Parce que de nombreux collègues se sentent désemparés face aux réformes qui transforment l'école et nos métiers: socle commun, réforme du lycée, redéfinition de la conception de l'orientation...

Le Snes académique organisera cette année :

- un stage collège avec deux chercheurs : Denis Paget et Tristan Poullaouec (car c'est au collège que se joue le bouleversement de l'école et de nos métiers),
- des stages de catégorie : COPsy et CPE),
- un stage en collaboration avec la FSU sur la voie technologique.

✓ Le quotidien des enseignants restant la classe, avec les questionnements sur ce que l'on enseigne et comment on l'enseigne, nous organiserons des stages disciplinaires :

- Maths avec la participation de Brigitte Sotura (responsable nationale des mathématiques au SNES)
- LV co-animé par Marc Rollin et Thérèse Jamet-Madec
- Histoire - Géo le jeudi 22 septembre compte tenu des nouveaux programmes et des nouvelles épreuves.

✓ Enfin, il est nécessaire aussi de s'interroger sur le sens de ce que l'on enseigne, les équilibres disciplinaires, les nouveaux champs de savoir à investir, les nouveaux publics scolaires. Voilà pourquoi, nous avons organisé des stages sur les ados et nous allons continuer notre réflexion en 2011-2012 avec un stage intitulé :

- les adolescents à l'école et en dehors de l'école avec l'intervention d'un sociologue C. Moreau et d'un pédo-psychiatre P. Jeammet.



Stage histoire de l'art en Mai



Stage les ados qui sont dans nos classes en novembre

La FSU organisera avec le SNUIPP (syndicat du 1er degré) et le SNES, un stage :

- l'enseignement du breton a un avenir ! le 5 octobre à Brasparts (29).

**La participation aux stages syndicaux est un droit, chaque fonctionnaire a le droit à 12 journées de stages par an. Les stages organisés par l'Observatoire académique du SNES sont ouverts à tous syndiqués ou non. Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence (modèle type sur [www.rennes.snes.edu](http://www.rennes.snes.edu)) au moins un mois avant la date prévue pour le stage.**

# Pour un syndicalisme qui défend l'École

Le SNES défend une vision démocratique de l'école garantissant à tous un égal accès au savoir. Organisation syndicale majoritaire du second degré, il défend également les personnels et les accompagne dans les différentes étapes de leur carrière. Enfin, il a un rôle majeur à jouer pour entretenir et enrichir la mémoire collective de la profession. Transmettre une histoire, une expérience collective, une conception de nos métiers.

Aujourd'hui, le gouvernement cherche à transformer en profondeur le système éducatif. Il ne s'agit plus de favoriser l'accès de tous au plus haut niveau de qualification mais d'organiser une forme de tri social menant 50% des élèves vers un diplôme du supérieur et 50% vers un emploi de service peu qualifié.

Le socle commun, la suppression de la carte scolaire et l'autonomie croissante des établissements visent à met-

tre en place un véritable « marché de l'éducation » qui s'accompagne d'un désinvestissement progressif de l'État dans sa mission de service public d'éducation et d'un transfert vers les familles du coût de l'éducation.

Dans cette vision libérale, l'enseignant n'est plus un concepteur mais un exécutant. Le socle et l'évaluation par compétences s'inscrivent dans cette transformation de nos métiers et de nos pratiques pédagogiques. Le gouvernement met beaucoup d'espoir dans le renouvellement générationnel pour imposer cette nouvelle conception.

En cantonnant la formation des jeunes enseignants au terrain et à quelques stages axés sur l'appropriation et la mise en œuvre des réformes, il espère sans doute atteindre son but.

A nous tous de lui donner tort...

## Les membres du secrétariat académique



Christelle Carnet  
Documentaliste, Lycée de Guer

Matthieu Mahéo  
Lettres Modernes,  
Collège de Broons



Gwénaél Le Paih  
Maths, Lycée de Bruz



Frédérique Lalys  
Histoire-Géo, Collège de Lanester



Vincent Plé  
Allemand, Lycée de Bruz



Brigitte Brun  
Espagnol, Collège de Liffré



Thérèse Jamet-Madec  
Espagnol, Lycée de Lannion



Jean-Marc Cléry  
Philosophie,  
Lycée Chaptal, Quimper



### Le groupe TZR :

Régis Cadiet  
TZR Histoire-Géo  
Fabrice Rabat  
TZR SVT  
Joël Mariteau  
Histoire-Géo, Lycée Freyssinet à Saint-Brieuc

**Tous les militants et élus du SNES, pour certains partiellement déchargés, ont toujours des classes en charge et une activité dans les établissements.**

## Pour vous repérer : le SNES pratique

**S1** La structure de proximité des syndiqués dans l'établissement s'appelle, le S1 : les syndiqués pourront vous aider à répondre aux questions que vous vous posez au quotidien, dans l'exercice du métier ou dans vos relations avec le chef d'établissement. C'est à leur côté, que vous pourrez vous investir, d'une manière ou d'une autre dans la vie syndicale de votre collègue ou lycée.

**S2** Le niveau départemental du syndicat est le S2, interlocuteur de l'inspection académique et du conseil général, chargé aussi des relations avec les autres syndicats. Vous rencontrerez des collègues responsables du S2 de votre département sur le site IUFM : n'hésitez pas à leur poser les questions qui vous préoccupent.

**S3** Le S3 est la section académique du SNES, chargée des opérations de gestion des personnels et dont l'intervention est de plus en plus générale du fait du renforcement des compétences des Recteurs et des Conseils régionaux. Elle publie régulièrement une revue le SNES Bretagne et anime un site qui contient de nombreuses informations relatives à nos métiers et à nos carrières, en particulier dans notre région. Elle organise des stages sur les pratiques et contenus à destination des collègues. C'est à elle que vous pourrez vous adresser pour tout ce qui concerne votre année de stage.

**S4** Enfin, le niveau national chargé de la mise en œuvre de l'orientation générale du syndicat et des relations avec le ministère : le S4. Il publie une revue L'Université Syndicaliste et anime un site avec une rubrique consacrée à l'entrée dans le métier (<http://www.snes.edu>, rubrique « penser et exercer son métier » puis « débiter »). C'est à ce niveau que vous pourrez vous adresser dans la première phase des affectations stagiaires (de même lorsque vous postulerez l'an prochain au mouvement des titulaires).